

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

31 octobre 1991 – n° 1058
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Serrez les rangs !

L'apport effectif de l'Espace économique européen (EEE) sera considérable pour la Suisse. Que l'on s'attache à ses conséquences les plus visibles ou que l'on regarde ses effets indirects et moins directement prévisibles, la ratification du traité accepté par le Conseil fédéral mérite un large soutien devant le Parlement d'abord, face au peuple et aux cantons ensuite.

A partir du 1^{er} janvier 1993 au plus tôt, ou après une période transitoire dans certains cas, les Suisses pourront librement exercer leur profession dans chacun des dix-neuf pays signataires et leur formation y sera reconnue. Les marchandises et les services circuleront librement sans que les exigences des pays les plus avancés en matière de protection de l'environnement ne soient mises en question. Et si l'accord sur le transit peut être diversement interprété — la Suisse étant gagnante pour les uns et perdante pour les autres (*voir à ce sujet la position de Jean-Claude Hennet dans la rubrique Forum*) — ce qui compte dans ce domaine c'est que la philosophie suisse l'emporte largement: au-delà du nombre, du tonnage et du degré de propreté des camions qui traverseront les Alpes, le principe du transport combiné est aujourd'hui largement admis par la Communauté.

Ce travail minutieux et souvent ingrat au vu des réactions suscitées dans les milieux politiques et médiatiques en Suisse aura donc été positif et concluant: non seulement il ouvre la porte du plus grand espace économique de la planète, mais il est une étape vers une intégration pleine et entière à la Communauté européenne, dont l'aspect économique n'est de loin plus le seul moteur. Le rapprochement effectué pour l'EEE sera acquis lorsqu'il s'agira de négocier une adhésion.

Le prix à payer sera certes élevé. Financièrement d'abord: 300 à 350 millions de francs pour le fonds de cohésion destiné à rapprocher les économies des pays du sud du continent de celles des nations plus fortunées. Plus encore au moment de l'adhésion. Economiquement ensuite: nos entreprises, notre agriculture, nos services, devront com-

poser avec une concurrence accrue, ce qui pourrait se traduire par des reconversions difficiles. Politiquement enfin, les pays de l'AELE ayant à appliquer des directives qui seront décidées par la Communauté, sous réserve du recours possible à une procédure *ad hoc* (*lire le dossier de l'édito*).

Lors du vote sur l'EEE, parlementaires et citoyens feront inévitablement une mise en perspective et auront à l'esprit une future adhésion à la Communauté. Il s'agit donc dès maintenant d'avoir des réponses à donner à celles et ceux que cette échéance rebute. Car si un accord a été possible sur plus des neuf dixièmes du droit communautaire, la partie restante sera évidemment la plus difficile à accepter et aucune exception permanente ne sera alors négociable. Il faut donc définir des objectifs et des solutions concernant les probables points d'achoppement que seront l'agriculture (en partie exclue de l'EEE), le trafic-marchandises (il ne sera plus possible de maintenir en Suisse des normes différentes de celles de la CE) et la fiscalité (la TVA est une condition d'adhésion).

Après le travail diplomatique vient donc une tâche encore plus ardue et dans laquelle le Conseil fédéral et le Parlement n'ont guère brillé ces dernières années: la définition d'objectifs à long terme, l'information de la population et un lobbysme des lobbies capables de gagner une votation populaire. Pour informer et convaincre, il serait bon que les faux prophètes qui n'avaient cessé de tirer sur l'EEE pendant la phase de négociation et qui s'étaient empressés de l'enterrer avant même sa naissance changent de registre: en continuant à présenter cet accord comme déséquilibré et invendable, ce qu'il n'est pas, ils apportent de l'eau au moulin des isolationnistes, qu'ils s'agisse des Verts fondamentalistes, de l'USAM ou de l'UDC tendance Blocher.

Car on a beau claironner qu'un refus de l'EEE ne compromettrait pas les négociations en vue d'une adhésion, le Conseil fédéral n'aurait ni le soutien

PI

suite page 3

Préoccupations nouvelles

Après avoir pendant longtemps relégué au second plan les préoccupations écologiques, la Communauté européenne entend désormais jouer un rôle de pionnier dans ce domaine. Dernière en date de ses initiatives: la taxe sur l'énergie.

L'action de la CE en matière d'environnement s'effectue dans trois directions: sur le plan législatif, par le biais d'instruments fiscaux ou grâce à des institutions financières. Jusqu'à présent, la voie législative a constitué l'axe principal: pas moins de 150 directives ont été adoptées. Autant dire qu'il est difficile de les énumérer toutes. Parmi les décisions les plus récentes et les plus importantes, citons:

- la directive sur les voitures de petite cylindrée (juillet 1989);
- la directive sur les voitures de moyenne et grosse cylindrée (accord en juin 1991).

Ces deux directives fixent des valeurs

limites d'émissions polluantes. Elles seront appliquées à partir du 1^{er} juillet 1992 pour toutes les nouvelles voitures.

- La directive concernant la protection des eaux douces, côtières et marines contre la pollution par les nitrates à partir de sources diffuses (d'origine agricole) (accord en juin 1991);
- la directive sur le «camion propre» (octobre 1991). L'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 1992. Les Etats membres devront réduire, suivant un plan en deux étapes, les valeurs limites des émissions des gaz polluants des véhicules concernés.

La deuxième voie est celle des instru-

ments fiscaux et économiques. La Commission vient ainsi de proposer aux ministres l'instauration d'une taxe sur l'énergie dans la perspective de la Conférence de Rio en juin 1992. Cette proposition a été bien accueillie et pourrait être adoptée en décembre prochain. Elle vise à stabiliser à l'horizon 2000 les émissions de CO₂ à leur niveau de 1990. Par ailleurs le Conseil des ministres étudie un projet d'attribution de «label écologique», afin de promouvoir des produits qui ne nuisent pas à l'environnement.

Quant aux institutions financières, cela reste pour l'heure du domaine des vœux du commissaire chargé de l'Environnement, M. Ripa di Meana, qui souhaite créer un fonds spécifique pour l'environnement. En attendant, la Commission vient, sous son impulsion, de proposer la création de LIFE, un instrument financier pour l'environnement.

Les pays n'ont pas tous la même sensibilité écologique, même si le sujet a davantage la cote aujourd'hui. Parmi les pays leaders figurent toujours l'Allemagne, les Pays-Bas et le Danemark. En queue du peloton, on trouve les pays méditerranéens (Espagne, Portugal, Grèce). Mais, constate-t-on à la Commission, le leadership se perd et les majorités ne sont plus automatiques. C'est ainsi que la Grèce a fait partie de ceux qui ont plaidé le dossier des «voitures propres», car son parc automobile est plutôt vétuste. Les prises de position ne sont plus tant d'ordre culturel — il serait ainsi faux de continuer à opposer un Nord écologique à un Sud qui l'est moins — que d'ordre économique. Comme l'a souligné l'Espagne dans le débat général sur l'éco-taxe, il serait normal que les pays développés qui ont une émission de CO₂ supérieure par tête d'habitant soient davantage pénalisés que les pays moins développés et moins pollueurs qui doivent promouvoir leur développement économique.

Le débat sur l'environnement dans la Communauté suit la courbe de l'évolution des opinions nationales. Dans la plupart des pays, le vote des Verts est décisif. Aucune formation politique ne peut plus ignorer la fibre écologique de ses électeurs et chacun cherche à se montrer plus «vert» qu'il ne l'est, explique-t-on à la Commission. Ce qui permet à celle-ci de faire des propositions qui placent désormais la Communauté en position de leader en matière d'environnement.

De Bruxelles,
Barbara Spéziali

DOSSIER DE L'ÉDITO

Le droit évolutif

(pi) Le problème du droit communautaire évolutif a longuement occupé les négociateurs. Il s'agissait de savoir quel allait être le taux de participation de l'AELE à l'élaboration des règles communautaires adoptées par la CE après la signature du traité sur l'EEE, règles qui seront applicables aux dix-neuf pays de l'espace. On le sait, l'AELE réclamait un droit de co-décision, qui lui a été refusé par la CE. Pour elle, il faut être membre pour participer aux prises de décision. Si la solution finalement retenue n'est pas pleinement satisfaisante, la Suisse n'y perd pas son âme. Chaque pays de l'AELE garde en effet, au terme d'une procédure complexe, la faculté de ne pas appliquer une décision communautaire, ce qui entraînera des mesures de représailles proportionnées. La décision sera lourde de conséquences puisqu'elle s'appliquera à tous les pays de l'AELE. Elle pourra aussi bien être le fait du Parlement que, pour la Suisse, d'un référendum.

Un désaccord, dans un domaine bien précis où la Suisse ne voudrait pas faire de concession, ne serait en soi pas dramatique: le mode de construction conflictuelle a déjà été expérimenté avec succès pour le trafic de transit. En fait,

les pays de l'AELE obtiennent avec cette procédure une véritable contrepartie au fait qu'ils ne pourront pas participer aux décisions de la Communauté: lorsqu'un pays de la CE est mis en minorité, sauf pour quelques rares secteurs où l'unanimité est encore requise, il n'a d'autre choix que d'appliquer la mesure contestée. Les pays de l'AELE ne pourront pas s'opposer, mais pourront décider de ne pas appliquer, pour autant qu'ils en assument les conséquences.

Les enfants gâtés

La politique suisse devient celle des enfants gâtés à l'image de Peter Bodemann, président du Parti socialiste suisse, qui veut bien d'un traité sur l'EEE à condition que le Conseil fédéral présente une demande d'adhésion «sans délai» et qu'«un paquet de réformes intérieures (soit) adopté dans le but de faire barre à une régression au niveau écologique, social et démocratique». Le PS veut bien du chocolat, à condition qu'il soit aux noisettes et seulement s'il est accompagné d'un petit pain... C'est une erreur de faire dépendre son soutien à l'EEE de la satisfaction de ces demandes. Le temps est fini où chacun peut poser ses conditions *sine qua non*. Ceux qui souhaitent sincèrement la ratification du traité devraient plutôt chercher ce qui les réunit que ce qui les désunit. ■

Le deuxième référendum

C'est reparti comme en 76: une alliance droite nationaliste – tiers-mondistes, à laquelle vient de se joindre le parti socialiste, se bat pour une Suisse qui reste à l'écart des grandes institutions internationales.

(ag) Le comité de la droite extrémiste contre l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods s'est constitué. C'est toute la bande.

Le Schweizerische Volkspartei zurichois, (SVP) d'abord (le sigle français de ce parti, UDC, Union démocratique du centre, est une étiquette qui trompe de plus en plus sur la marchandise: en fait, c'est l'union décentrée !) En tête bien

sûr, Christoph Blocher et les conseillers nationaux zurichois SVP Walter Frey, Willi Neuenschwander, réélus, ou Hans-Ulrich Graf, ancien. Mais aussi des radicaux: Ernst Cincera (ZH), Rolf Mauch (AG), Karl Weber (SZ) et naturellement le Bernois Otto Fischer ou l'Argovien Hans Letsch toujours disponibles pour de tels coups, comme Paul Eisenring, PDC de Zurich. Ajoutons à ce panel des crabes Hans Steffen, démocrate suisse, ex-Action nationale.

La dénomination de ce comité promet un beau déchaînement de démagogie: «Comité contre les 10 milliards pour Bretton Woods».

Les opposants confondent volontairement la cotisation d'entrée dans ces institutions à acquitter immédiatement et les engagements de garantie qui n'ont pas à être libérés. Alors que la Banque mondiale a des exigences très strictes quant au respect des obligations des pays emprunteurs, quitte à offrir aussi par ses filiales des prêts avantageux remboursables à terme (voir le numéro spécial sur les institutions de Bretton Woods, *Le Dossard* 153 – DP 969), les opposants de droite ne craignent pas d'écrire qu'il faut considérer toute garantie comme perdue d'avance. Naturellement ce chiffre impressionnant de 10 milliards est mis en rapport avec le déficit actuel et conjoncturel des finances fédérales. C'est exactement la manœuvre qui a réussi en 1976.

Les Chambres fédérales, à une majorité très forte, avaient accordé en 1975 un prêt à l'IDA (Association internationale de développement) qui n'exige pas d'intérêts des pays débiteurs. La cause était excellente. Les ressources de l'IDA sont alimentées par les bénéfices (importants) de la Banque mondiale et des contributions à fonds perdus. Or la Suisse en 1975 n'octroyait qu'un prêt de 200 millions. Opposition de Otto Fischer et de James Schwarzenbach. Référendum. On invoque l'état des finances fédérales. Refus par 715 000 non contre 550 000 oui, le 13 juin 1976. Les organisations tiers-mondistes qui recommandaient le «non» jouèrent un rôle coupable dans cet échec. L'intervention des leaders de la droite

extrémiste rend l'alliance objective des organisations tiers-mondistes suisses-allemandes incompréhensible. Il faut se féliciter de ce que la Communauté des œuvres d'entraide ait renoncé à soutenir le référendum. La conviction de Mario Carera a été de grand poids. On est heureux aussi que les Romands et les Tessinois de la Déclaration de Berne aient pris publiquement leur distance de la décision de soutien au référendum, imposée par les Suisses-allemands.

Le refus des extrémistes de droite au FMI éclaire leur opposition à l'Europe. Les institutions de Bretton Woods ne menacent pas notre neutralité, elles ne limitent pas notre souveraineté. C'est donc à l'état pur le refus de tout engagement international, la xénophobie, l'appel à l'égoïsme, la politique des caisses vides qui les animent.

FMI, transversales alpines, Espace économique européen, ces trois sujets essentiels imposent un recentrage politique; les réformistes sont engagés dans un enjeu historique.

Chaque parti aura à le comprendre. Ainsi la décision du comité central du parti socialiste de soutenir le référendum des durs du tiers-mondisme est une grave faute politique. Elle porte atteinte à la cohérence gouvernementale nécessaire pour faire passer trois objets qui marquent l'ouverture de la Suisse. Plus grave encore, il désavoue ceux qui courageusement dans les associations tiers-mondistes ont pris le risque de s'opposer à la dérive jusqu'auboutiste. Il fait apparaître un parti sous influence.

Domaine public, dans la mesure de ses forces, prendra le contre-pied. ■

Serrez les rangs !

suite de l'édito

populaire ni les coudées assez franches pour assurer le succès de cette nouvelle étape.

Il est donc urgent de clarifier les positions — si l'UDC persiste dans sa position négative, M. Ogi peut-il rester au Conseil fédéral sous l'étiquette de ce parti ? — et de préparer avec ceux qui répondront présents les deux décisions politiques majeures de cette fin de siècle: la participation à l'EEE, puis l'adhésion à la Communauté européenne. Le rôle des partis politiques ne sera pas négligeable pour assurer la réussite de ces étapes: si les parlementaires ou les sections cantonales ne se sentent pas liés par les décisions de leurs organes centraux, à l'image de la triste démonstration faite à l'occasion du vote de ce printemps sur le régime des finances fédérales, le succès de l'opération est compromis d'avance.

La relative poussée populiste constatée lors des dernières élections n'a pas de raison de troubler radicaux, démocrates-chrétiens et socialistes. Elle devrait au contraire les stimuler à resserrer les rangs pour faire la démonstration de leur maîtrise des grands dossiers.

La responsabilité de ces trois formations est désormais engagée.

PI

EN BREF

A partir de 1993, les patients de la région bâloise domiciliés dans les arrondissements de Lörrach et Waldshut (RFA) et dans le département du Haut-Rhin bénéficieront, dans les hôpitaux de Bâle-Campagne, d'un tarif préférentiel identique à celui appliqué aux Suisses des autres cantons et donc inférieur de 100 francs par jour au tarif pour étrangers: la région transfrontalière comme réalité et pas comme objet de discours.

Une milice de quartier non armée pour contrôler les parcs, les garages souterrains et les ascenseurs, c'est la proposition d'un politicien du PDC zurichois.

La cacophonie déjà

Alors que les problèmes de l'heure nécessiteraient un vrai consensus entre les partis gouvernementaux, on assiste à une dérive vers les extrêmes. Mais si le pays devient difficile à gouverner, ce n'est pas tant à cause de la présence des automobilistes au Parlement, que du fait de leur influence sur les grands partis.

(jd) Le scénario que nous proposons la semaine dernière (DP 1057 «Clarification») était bien sûr optimiste. La poussée électorale d'une droite dure et simplificatrice aurait pu inciter les partis gouvernementaux à se libérer de leurs démons extrémistes, à laisser ce terrain glissant aux nouveaux venus et aux anciens de la veine populiste, à marquer plus clairement leur territoire et leur responsabilité particulière face à un paysage politique qui s'effiloche.

Radicaux, automobilistes: même combat !

Mais non, cette chance de clarification ne semble pas devoir être saisie. Pour Franz Steinegger, le président des radicaux suisses, la défaite de son parti est due avant tout à une mauvaise politique de vente. Ainsi en matière d'asile, constate-t-il, «le parti des automobilistes a repris notre programme et expose nos

thèses de manière un peu plus vigoureuse». L'électorat n'a pas remarqué que les radicaux défendent plus ou moins les mêmes idées que les automobilistes: internement des requérants illégaux, engagement de l'armée aux frontières, contingentement. Idem en matière d'environnement et de circulation: les radicaux ont critiqué les limitations de vitesse estivales, les taxes d'orientation destinées à remplir les caisses de la Confédération, et ne considèrent pas les valeurs limites d'émissions pour la protection de l'air comme des normes sacrées. En définitive, seule l'attitude face à l'Europe distingue les deux formations. Au passage, le parlementaire uranais décoche une flèche à ses partenaires démocrates-chrétiens, accusés de flirter trop facilement avec la gauche par l'intermédiaire de leurs deux conseillers fédéraux. Et Steinegger d'en appeler à une politique bourgeoise claire-

ment profilée, seule à même, selon lui, de stopper la progression des formations populistes.

Malheureusement, le diagnostic radical ne correspond pas aux faits. Les résultats obtenus par le PDC le 20 octobre dernier montrent à l'évidence que l'aile progressiste chrétienne sociale a progressé au détriment des conservateurs. Le parti du centre n'a donc probablement rien à gagner dans une surenchère droitiste.

De leur côté, les socialistes n'ont pas manqué eux aussi de se distinguer en emboîtant le pas à l'extrême-gauche: alors qu'un comité composé de parlementaires radicaux, démocrates-chrétiens et démocrates du centre se constituait pour faire campagne contre l'adhésion de la Suisse au FMI et à la Banque mondiale, le comité central du PSS se prononçait également, à une courte majorité, contre cette adhésion; une décision particulièrement maladroite, alors qu'il s'agit maintenant de préparer l'opinion à une collaboration plus poussée avec l'Europe et les organisations internationales.

Majorité de progrès possible

Cette dérive des partis gouvernementaux vers les extrêmes est désolante, au moment où le pays a besoin d'un consensus minimum fort face à des échéances importantes (finances publiques, politique étrangère notamment). Ces formations ne sont certes pas homogènes et les déclarations d'un Franz Steinegger pas plus que la décision du comité central socialiste ne reflètent la diversité des opinions dans ces deux partis. On doute que le Genevois Gilles Petitpierre et le Bâlois René Rhinow, pour ne prendre que ces deux exemples, partagent le point de vue de leur président; et de nombreux parlementaires socialistes, ainsi que bien des sections cantonales, ne se reconnaîtront pas dans l'alliance contre-nature de leur parti avec les milieux les plus conservateurs du pays. D'une enquête réalisée par la *Weltwoche* auprès de tous les membres du nouveau Conseil national — il faut saluer la performance journalistique de l'hebdomadaire zurichois qui ne se contente pas de hurler avec les loups à la Suisse ingouvernable, mais qui fournit des informations originales — il ressort qu'une majorité de celles et ceux qui se sont exprimés se prononce pour une demande d'adhésion à la Communauté européenne et contre l'achat de l'avion F18. Il y a donc du mouvement

AUTOMOBILISTES

Les rois

(jd) A en croire les résultats des élections fédérales, les automobilistes helvétiques seraient particulièrement mal lotis comparés à leurs collègues européens. Markus Schneider, dans la *Weltwoche* du 24 octobre dernier, remet les choses à leur juste place.

Prix de l'essence ? En termes réels, il a baissé de 25% depuis 1973, et même de 35% par rapport à 1980. Si l'on excepte le Luxembourg, aucun pays d'Europe ne connaît un prix aussi bas. Réseau routier ? Il est l'un des plus denses du monde. En quinze ans, les autoroutes se sont allongées de 950 à 1500 km. De 1975 à 1984, le réseau routier cantonal et communal a progressé de plus de 13%. Dès lors, il n'est guère étonnant de voir croître de manière explosive le parc automobile: 1,383 million de véhicules en 1970, 2,247 millions en 1980 et 2,994 millions en 1990. Circulation ? On note

bien sûr quelques bouchons et autres ralentissements à certains moments et à des endroits sensibles, mais en général la circulation est fluide. En cinq ans, de 1985 à 1990, le trafic a augmenté d'un quart.

Malgré la très haute densité des transports publics, l'automobiliste en Suisse est roi. Tous les indicateurs le montrent. Alors, d'où vient cette grogne ? Markus Schneider croit avoir trouvé: les nombreuses contraintes — limitations de vitesse, restrictions au parking, seuils et autres chicanes — qui irritent l'automobiliste et qui, jusqu'à aujourd'hui, n'ont ni amélioré la qualité de l'air ni mis un frein à la circulation. La cohérence, il est vrai, n'est pas la qualité première de la politique en matière de circulation.

Trop de mesures hâtives, dispersées, dont on ne peut montrer clairement l'efficacité et surtout trop d'effets d'annonce, dans le désordre qui font fantasmer l'automobiliste toujours prêt à croire qu'il subit plus de contraintes que ce n'est objectivement le cas.

Gilbert Coutau, Monsieur 47%

René Longet a obtenu un résultat plus honorable que ne pouvaient le laisser croire les commentaires à chaud. Et dans un autre canton que Genève, son adversaire Gilbert Couteau, avec moins de 50% des voix, n'aurait pas été élu au premier tour.

(fb) Il vaut la peine de revenir en détail sur les circonstances de l'échec de René Longet aux élections fédérales afin d'en mesurer la portée réelle, car elle est paradoxale.

Performance remarquable

Candidat unique de l'alliance socialiste-écologiste-parti du travail au Conseil des Etats, Longet a rallié les suffrages de 44% des votants. La performance est

au sein du monde parlementaire et l'on peut espérer qu'une majorité de progrès, au-delà des frontières partisans, pourra dégager des solutions de consensus. Mais à terme, il faudra bien que les partis fassent le ménage et adoptent des profils plus cohérents. L'image de formations qui abritent des sensibilités différentes ne tient plus la route lorsque, dans un même parti, on trouve des partisans et des adversaires de l'Espace économique européen; et la crédibilité d'un parti ne pèse plus lourd lorsque ses parlementaires s'engagent dans un sens puis sont désavoués par ce parti même.

Ce ne sont pas quelques parlementaires automobilistes et ligards de plus qui rendent la Suisse ingouvernable, mais bien des partis politiques divisés, incapables d'assumer leur responsabilité face à l'opinion publique et dont l'imprévisibilité des attitudes rend la vie impossible au Conseil fédéral.

Les partis sont des créations de l'histoire, mais d'une histoire qui n'a plus cours; ils abritent aujourd'hui les courants les plus hétéroclites sous des bannières qui occultent les contenus politiques. Ce flou des idées et ces grands rassemblements mous ne peuvent que favoriser les organisations d'intérêt et les mouvements démagogiques tels ceux qui se sont fait remarquer lors des dernières élections. Les partis veulent-ils se contenter du rôle de bureau de placement pour la haute administration, le gouvernement et le parlement ? ■

remarquable, car elle doit être comparée avec le score d'Amélia Christinat il y a 4 ans (35,2%) ou de Willy Donzé, conseiller aux Etats sortant il y a 8 ans (38%); on peut y lire la justesse du choix d'un candidat rassemblant largement au-delà du pré carré de la gauche, ainsi que la place éminente que René Longet s'est acquise dans la classe politique genevoise.

Cela n'a pas suffi pour forcer la porte du Conseil des Etats, barrée par deux candidats faisant liste commune sur les bulletins des partis libéral, radical et démocrate-chrétien et transformant, par là même, une élection à trois candidats pour deux sièges en un scrutin majoritaire de liste. C'est un formidable effet de levier que l'on peut illustrer par les chiffres suivants: sachant qu'à Genève les candidats au Conseil national et au Conseil des Etats figurent sur le même

bulletin, enlevez à Gilles Petitpierre les suffrages qu'il doit au fait que son nom était imprimé sur le bulletin libéral, retranchez de même les suffrages radicaux de Gilbert Coutau, et (sans même parler des 8000 bulletins démocrate-chrétiens) vous obtenez 32 632 voix pour Petitpierre et 28 186 pour Coutau, à comparer aux 33 793 voix de Longet.

Majorité relative

Outre cet aspect tactique, il faut relever la particularité du système genevois qui proclame Gilbert Coutau élu avec seulement 46,9% des bulletins au lieu de lui faire affronter Longet dans un deuxième tour, cette fois sans la locomotive Petitpierre (63,7% des votants). Il n'y a vraiment pas de quoi fanfaronner pour l'Entente, et Gilbert Coutau n'a pas de légitimité à prétendre représenter la majorité des Genevois.

Au total un résultat des plus honorables pour René Longet, qui a pourtant été quelque peu occulté par sa non-réélection inattendue au Conseil national malgré le gain d'un siège pour les socialistes; là aussi, c'est un cas bien connu dont a notamment été victime avant lui un Fulvio Caccia au Tessin. Un essai qui ne demande qu'à être transformé, par exemple en cas d'élection partielle si Gilles Petitpierre accède au Conseil fédéral. ■

Bilan des candidatures médiatiques

(cfp) Au début de la campagne pour les élections nationales (DP 1050), nous avons signalé que cinq candidats encore inconnus sur le plan politique avaient été incités à présenter leur candidature. Les élections ont eu lieu. Aucun des cinq n'a rempli entièrement l'attente du parti qui les portait sur une liste.

Dans l'ordre: Simon Schenk, candidat de l'UDC bernoise, est au quatrième rang des viennent-ensuite et l'UDC bernoise a perdu un siège. Martin Weber, capitaine de l'équipe des Young Boys, est premier, avec une belle avance, de la liste jeune-radical bernoise; mais celle-ci n'a pas d'élu et n'a pas empêché la liste radicale apparentée de perdre un siège. Werner Vetterli, animateur de télévision, n'a pas été élu au Conseil des Etats à Zurich, mais il a été élu au Conseil national; l'UDC zurichoise a gagné deux sièges: contrat par-

tiellement rempli. Norbert Hochreutener, autre animateur de télévision, a obtenu un succès personnel. Il a contribué au maintien du siège PDC bernois en facilitant l'élection d'un ancien député radical séparatiste du Jura bernois, car les sous-apparetements, comme les apparetements, peuvent être perfides. Enfin, le pasteur Sieber a été brillamment élu, mais le Parti évangélique populaire zurichois n'a pas progressé, ce qui s'est traduit par la non-réélection d'un conseiller national entré en cours de législature.

En complément, ajoutons que l'UDC zurichoise a fait entrer au Conseil national le candidat Ueli Maurer (voir DP 1024) dont le peuple zurichois avait refusé, ce printemps, de faire un conseiller d'Etat. Une chose est certaine, le «boss» Christophe Blocher n'oublie pas ses amis lorsqu'il les a exposés aux risques du suffrage universel. ■

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Ce que Sartre n'a pas lu

A supposer que vous soyez un peu las de lire les tracts, déclarations de principes, exposés d'intentions, etc, des libéraux, des radicaux, du cCentre, des Verts et de l'extrême droite (eh oui ! «Max et Moritz» est de retour !), je ne saurais trop vous recommander les 1433 petites pages intitulées *Témoins de Sartre* et publiées par *Les Temps modernes*.

Il y a dans ce livre une richesse extraordinaire, qui tient à l'extraordinaire richesse du personnage: intelligence, bien sûr; prodigieuse vitalité, bien sûr encore; mais aussi, là-dessus tous les témoignages concordent, prodigieuse générosité, non pas seulement celle de «l'Homme à la cervelle d'or», qui répond toujours présent, mais générosité très simplement de celui qui donne sans compter son temps et son argent.

Témoignage de Jean Cau, qui fut un temps son secrétaire:

Le fric est arrivé ? (demande Sartre en entrant dans son cabinet de travail)

– *Oui.*

– *Allons-y. Je vais faire les chèques.*

Et j'entendais crisser les rectangles détachés avec, toujours, le même ébahissement effrayé.

– *Ah ! N'oublions pas Monsieur Sény... (Ré-daction du chèque. Crissement.) Et voilà pour Monsieur Sény.*

(M. Sény était un clochard, ivrogne et sans

emploi !)

– *Que nous reste-t-il ?*

– *Rien.*

– *Je suppose que vous allez me parler du percepteur ?*

– *Eh oui...*

– *Ne m'en parlez pas de grâce, ne m'en parlez pas.*

– *Vous le rendez fou.*

– *Dites-lui que je ne pense qu'à lui, que je déborde de tendresse pour sa personne et que nous le paierons. Vous avez bien dû devenir copain avec lui, non ? depuis que vous le fréquentez ? Eh bien vous voyez, vous voyez, tout s'arrangera.*

Accord sur le transit: dégâts limités

Jean-Claude Hennet

Secrétaire romand de l'Association suisse des transports (AST)

Quelques heures avant que ne s'achèvent les discussions sur l'EEE, les ministres des transports des douze pays de la Communauté européenne ont conclu des accords bilatéraux sur le trafic de transit avec la Suisse et l'Autriche.

Pour notre pays, l'accord contient notamment les dispositions suivantes:

- priorité aux transports publics et au trafic combiné (art.1);
- incitations au trafic combiné (art. 7);
- maintien de la limite de 28 tonnes (art. 10);
- vérité des coûts et coordination des redevances routières (art 12);
- Si la capacité ferroviaire est épuisée, des dérogations à la limite de 28 tonnes pourront être accordées pour le transport de marchandises périssables. Mais cette possibilité ne concerne que les camions respectant les normes anti-pollution récentes et est limitée à cinquante camions dans chaque sens (annexe 5).

La durée de cet accord a été fixée à douze ans. La presse a été unanime à saluer les résultats obtenus par les négociateurs suisses. Unanime ? Pas tout à fait. Le correspondant à Luxembourg du *Nouveau Quotidien* estime que l'accord

Et il me tendait la liasse des chèques à distribuer à tout le monde, sauf à mon «copain». Nous avions, du coup, des fins de mois souvent très difficiles.

Parmi les témoignages de gens de moi connus, celui de Michel Contat, l'auteur avec Astruc du film sur Sartre; celui de Robert Gallimard, *Editer Sartre*; de Claude Mauriac et de Claude Roy — tous très remarquables. Parmi les inconnus, un texte de Michael Scriven, *Sartre attiré et repoussé par la télévision*; un autre de Jean-François Sirinelli (auteur d'un livre de 700 pages sur la génération d'intellectuels de l'entre-deux-guerres !), *Le jeune Sartre ou la non-tentation de l'Histoire...*

Sartre lecteur de Descartes, Sartre et Mai 68...: au fait, gagnons du temps et faisons le compte des livres que Sartre n'a pas lus, des sujets qu'il n'a pas abordés ! ■

conclu et entaché d'une «grande lacune»: La Suisse ne pourra pas limiter le nombre de camions de 28 tonnes sans la permission expresse de la CE. Résultat: ce trafic pourrait augmenter de 10% dès l'entrée en vigueur du traité le 1^{er} janvier 1993. Pour l'auteur de cette analyse dissonante, la Suisse aurait mieux fait de choisir la voie autrichienne. Autrement dit, accepter les 40 tonnes et négocier un contingentement selon le système des points écologiques.

A mon avis, il y a deux «grandes lacunes» dans ce raisonnement:

1. la suppression de la limite de 28 tonnes n'a aucune chance d'être acceptée en votation populaire. Prendre ce risque, ce serait favoriser une dynamique du refus: non à l'accord sur le transit, non aux transversales ferroviaires, non à l'EEE, etc, etc. Ce ne serait pas une solution et surtout pas un cadeau à faire à ceux qui viennent de s'illustrer par leurs discours populistes; 2. environ 700 000 camions traversent aujourd'hui la Suisse en trafic de transit. A cause de l'accord sur le transit, ce nombre pourrait, admettons, augmenter de 10%. Mais avec la suppression de la limite de 28 tonnes, il doublerait, au minimum ! Le système des points écologiques n'aurait pour effet que de retarder ce doublement de quelques années, le temps nécessaire au remplacement des camions les plus polluants par des véhicules équipés de moteurs «propres».

«Nous avons fait un grand pas vers une politique européenne des transports écologique», aurait affirmé le conseiller fédéral Ogi. En réalité, il aurait été plus correct de dire que nous avons limité les dégâts. Et pour l'instant, c'est déjà pas mal ! ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jeanlouis Cornuz, Jean-Claude Hennet

De Bruxelles: Barbara Spéziali

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 – CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Le solaire en marche

(jd) L'information n'a pas fait la une des journaux; elle a même été largement ignorée. Et pourtant, plus que les variations du prix de l'essence, elle aurait mérité les gros titres puisqu'elle confirme la percée de l'énergie solaire comme composante essentielle de notre approvisionnement énergétique futur.

Il y a trois semaines, la commune grisonne de Brienz s'est vue attribuer le premier prix Solar par la communauté de travail du même nom: ce village de 130 habitants, avec 144 m² de panneaux solaires installés, détient le record suisse d'approvisionnement énergétique solaire et économise ainsi 45 kilos de pétrole par an et par habitant.

A cette occasion, on a appris que l'objectif de Solar 91 — 700 nouvelles installations solaires pour le jubilé de la Confédération — avait été largement dépassé. Aujourd'hui on dénombre en Suisse près de 10 000 collecteurs solaires et 11 000 installations photovoltaïques. La communauté de travail, créée par la Société suisse pour l'énergie solaire, le Tour de sol et la Fondation Greina, a lancé son appel aux communes suisses en mai 1990 et suggère que d'ici l'an 2000 chacune d'elles dispose au moins d'une installation solaire sur son territoire, d'une puissance d'un kilowatt à un mégawatt, de manière à atteindre une puissance cumulée de 1200 mé-

gawatts, soit l'équivalent de Gösigen. 256 communes ont déjà répondu à l'appel; pour faciliter le travail des collectivités publiques la Communauté de travail a édité à 14 000 exemplaires un manuel *Solar 91* qui contient des données techniques et des informations sur les procédures cantonales d'autorisation de construire.

Présent lors de l'attribution du prix, le responsable de la promotion des énergies alternatives de la Communauté européenne a souligné le rôle de pionnier joué par la Suisse en matière de technologie solaire et exprimé le désir de la Communauté de collaborer plus étroitement dans ce domaine avec notre pays qui, actuellement, représente le plus important marché pour le solaire photovoltaïque (production d'électricité).

Cette évolution réjouissante pourrait prendre plus d'ampleur encore si la Confédération se décidait à introduire une taxe sur les combustibles fossiles. Une telle taxe, affectée non pas à la caisse fédérale mais redistribuée à tous les ménages selon le système de l'éco-bonus, aurait des chances d'être acceptée. En effet elle accélérerait la diffusion des équipements solaires, puisque ces derniers deviendraient économiquement plus intéressants, ce qui contribuerait de manière importante à la diminution des émissions de gaz carbonique (effet de serre), et stimulerait les activités industrielles et artisanales dans ce domaine. ■

COURRIER

Un virage impéru

Le numéro 1056 de DP apporte deux contributions au sujet du référendum contre l'adhésion de la Suisse au FMI et à la Banque mondiale (BM), instituts de Bretton Woods.

L'un, signé ag, est l'exposé d'une prise de position: acceptable, même si on n'est pas du même avis. Il est cependant peu courtois de qualifier, sans les connaître, ceux qui pensent autrement de «quelques fondamentalistes». Parmi ceux-ci se trouve, depuis aujourd'hui, la Mission de Bâle, principale organisation missionnaire protestante suisse, de réputation éprouvée, qui travaille depuis 175 ans sur la plupart des continents, et qui sait de quoi elle parle.

L'autre contribution, signée Mario Carera («Un beau gâchis»), est une véritable diatribe, de la part d'un responsable de l'aide au développement, contre ceux auxquels précisément ces œuvres d'aide au développement ont ouvert les yeux depuis des années sur les méfaits des politiques FMI/BM. Un virage impéru !

Pour ma part, je ne pense pas qu'on puisse pendant des années rendre attentif au maldéveloppement infligé aux populations du tiers monde (les victimes ne sont plus là pour le crier) par ces politiques méprisantes, et puis simplement prendre acte de l'adhésion de la Suisse sans oser montrer sa solidarité avec les hommes, les femmes et les enfants lésés.

Je soutiens le référendum et je pense que beaucoup d'amis du tiers monde en feront autant. C'est la seule chance pour la Suisse de faire entendre la voix des pauvres.

Charles Biber, pasteur et journaliste,
Moutier

Droits de l'homme incomplets

(...) Vers la fin de la guerre 1914-1918, on a beaucoup parlé du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. La guerre finie et gagnée, il n'en a plus été question. Les vainqueurs ont dépouillé les vaincus, en particulier l'Autriche et la Hongrie, de nombreux territoires pour composer de nouveaux Etats ou en agrandir d'autres. On en voit les résultats aujourd'hui: luttes sanglantes entre populations hostiles entre elles ou opprimées les unes par les autres.

J'estime que sur ce point la Déclaration des droits de l'homme devrait être complétée par un article déclarant qu'aucun territoire ne doit être détaché d'un Etat pour être annexé à un autre contre la volonté de ses habitants.

Article difficile à appliquer, j'en conviens, mais la Déclaration des droits de l'homme actuelle est-elle appliquée partout ? C'est un idéal qui reste un idéal pour un avenir peut-être lointain.

A. Cherix, Bex

MÉDIAS

Les kiosques de gare allemands distribuent une revue gratuite à leurs clients. *Press & Buch Ness* contient une liste, fort longue, d'une partie des publications en vente dans les librairies de gare. Huit titres suisses sont mentionnés, dont un seul quotidien, la *Neue Zürcher (sic) Zeitung*.

Le quotidien édité par la famille Graf à Bülach (ZH) vient de publier un numéro spécial à l'occasion du 125^e anniversaire de ce journal nommé actuellement *Neues Bülacher Tagblatt* et créé en 1866 sous le nom de *Bülacher Volksfreund*. D'abord bi-hebdomadaire, le journal est fortement enraciné dans sa région, ce qui lui donne des atouts contre les concurrents désireux d'élargir leur audience.

Présences: elles aussi

Le dernier numéro de *Présences*¹ accueille des contributions exclusivement féminines sur des questions dites féminines. Mais cette livraison ne se veut pas miroir d'un quelconque «ghetto sexiste», comme l'indique très clairement son titre. Faire saisir aux hommes que les questions féminines sont aussi leur affaire semble cependant une entreprise encore fort ardue (d'où peut-être le léger humour de l'intitulé.). Preuve en soit également les propos un rien embarrassés de Jil Silberstein, le directeur de la publication, qui signe l'éditorial, à grand renfort d'inversions d'épithètes (mais je sais aussi que c'est son péché mignon...). Les questions féminines, semble-t-il redouter qu'on lui rétorque, il y a des... revues pour ça. Comment alors justifier leur présence dans... *Présences* ?

Investir et exploiter

(ag) Dans le but de poursuivre le transfert total de l'Université de Lausanne à Dorigny, le Conseil d'Etat vaudois demande que lui soit accordé un crédit de 52 millions pour la section de chimie et l'Institut de police scientifique.

La construction totale reviendra à 97 millions, la Confédération participant pour 45 millions. C'est un investissement important destiné à quelque 200 étudiants, non compris les chercheurs, ce qui représente environ 500 000 francs par poste de travail. Tenu de préciser à l'intention du Grand Conseil quels seront les frais d'exploitation, le Conseil d'Etat indique que 7,5 postes de personnel technique permanent seront nécessaires, sans parler du personnel auxiliaire de nettoyage. Puis il ajoute: «La création de ces postes se fera en fonction des disponibilités financières de l'Etat.»

Peut-on investir 100 millions sans vouloir en tirer pleinement profit ?

La règle du blocage du personnel a ses limites, au-delà d'un coup d'arrêt provisoire. Il y a les impératifs de la démographie, les surcharges sectorielles de travail, l'exploitation des nouveaux investissements.

La rigueur n'est pas incompatible avec des dispositions affinées et souples. ■

Qu'on m'entende bien: j'apprécie à sa juste valeur le ton de franchise, et de modestie, de l'éditorial. Conscient de ses lacunes en la matière, Jil Silberstein s'est assuré la collaboration de Silvia Ricci Lempen, que les lecteurs de *Domaine public* connaissent bien, ce qui nous donne un beau et bon numéro solide, informé, dont les articles vont bien au-delà des tristes constats habituels, mais suivent des pistes passionnantes, ébauchent des réponses souvent inattendues, toujours stimulantes, selon le tempérament et la formation professionnelle de chacune (voir en particulier ce que dit Claudia Kaufmann sur l'interdiction du travail de nuit, et Martine Chaponnière sur les nouvelles techniques de reproduction). Derrière la plupart des articles en effet, qui offrent tour à tour le langage de la fable, la rigueur du droit, la réflexion philosophique ou psychanalytique, on sent une personne qui nous parle, avec ses choix, ses doutes, ses espoirs.

Sans vouloir minimiser la valeur de chaque contribution, je m'arrêterai sur deux d'entre elles, par un choix personnel qui renvoie d'une part à ma propre formation, d'autre part à certaines de mes préoccupations existentielles.

Une écriture du corps

«L'écriture de la présence» de Corinne Chaponnière met en évidence à quel point les valeurs masculines sont inscrites dans le langage. A partir de textes où des écrivaines parlent de leur rapport aux signes (à l'écriture), elle relève la présence insistante d'images — échos de présupposés masculins: la femme comme médiation passive, matière informe, matériau fluide. Chez Hélène Cixous, Marguerite Duras, Luce Irigaray, «L'élément liquide s'impose comme la métaphore centrale de l'écriture féminine». L'eau, le sang, les humeurs, c'est la présence du corps qui est désignée ici, une «écriture du corps» qui se trouve revendiquée. Mais sans le recours aux signes, cette «écriture», ou mieux, cette «parole» est-elle possible ? Si, comme on le dit habituellement, l'écriture est le signe d'un manque existentiel, et si leur corps, dans son existence réelle matérielle, suffit à les combler, pourquoi les femmes écrivent-elles ? C. Chaponnière esquisse une réponse: «Contre l'esthé-

tique dominante qui veut que l'écriture soit acte d'absence, deuil de l'identité comme présence, «mise au tombeau» ou épitaphe, elles (les femmes) disent que non: qu'elles écrivent et qu'elles sont, chair corps parole présence; que l'écrit et la vie, la procréation et la reproduction, la jouissance de l'écriture et la jouissance du corps ne sont pas voués à s'exclure, mais n'existent au contraire que l'un avec l'autre, ne sont même qu'une seule et même chose — contrairement à ce que les hommes, parlant d'eux-mêmes, ont toujours dit.» L'écriture des femmes instaurerait donc un autre rapport aux signes, et au monde, rapport fondamentalement différent de celui des hommes.

L'autre comme objet de désir

Silvia Ricci Lempen, quant à elle, pose une question pertinente, mais que la réflexion féministe actuelle écarte comme étant prématurée: quand sera réalisée l'égalité entre homme et femme, «comment ferons-nous pour rester deux ?», pour préserver la disparité nécessaire à l'attraction entre les sexes ? En d'autres termes, comment empêcher qu'égalité n'entraîne indifférenciation ? Ou encore, comme «redonner sens à la différence sexuelle», sinon en engageant une réflexion de fond sur l'articulation entre différence et égalité ? Que chacune s'interroge en secret sur sa propre libido... et s'en étonne peut-être, comme ces féministes qui «ont accepté de confier (...) leurs fantasmes sexuels masochistes, fantasmes de viol, d'humiliation, de dépossession de soi» et qui disent leur désarroi et leur souffrance devant une telle incohérence.

Catherine Dubuis

¹ Deux sexes, c'est un monde, Alliance culturelle romande, Cahier n° 38, Octobre 1991.

A signaler également une brochure éditée par l'Association suisse pour l'orientation universitaire qui, sur la base d'une enquête auprès de 40 femmes universitaires, étudie leur parcours professionnel. Le titre de la brochure souligne à quel point le plan de carrière est absent du projet de vie de ces femmes. Par ailleurs, bien des choses intéressantes, sinon nouvelles, en particulier le chapitre sur les «barrières spécifiquement liées au sexe» et celui consacré à l'articulation entre vie privée et activité professionnelle.

C'est par le plus grand des hasards que j'en suis arrivée là. Le parcours professionnel des femmes universitaires suisses, ASOU, 1991.